



Caf allocation adulte handicapé

Par **Christian T**, le **10/02/2019** à **21:44**

Bonjour je touche la AAH 540€ par mois depuis deux ans, dans la rubrique rente imposable de la déclaration trimestrielle j'ai toujours déclaré ma rente 240€ suite à une vérification avec les impôts ils me disent que la rente que je déclare depuis 10 ans ne dois pas être déclaré rente maladie professionnelle je viens de recevoir mes nouveau avis d'imposition rectificative 2016 et 2017. La caf vas telle prendre en compte le fait que je l'ai toujours déclaré dans la rubrique rente imposable et pour les apl sur combien d,année peuvent t'il remonter

Cordialement

Par **OUERFELLI**, le **12/02/2019** à **00:53**

Bonjour,

en cas de fraude c'est jusqu'a 5 ans qu'ils peuvent remonter.

si fraude la CAF dépose plainte systématiquement auprès du procureur de la république et les risques et conséquences peuvent être lourdes.

bien cordialement